

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU

N° 23B07

Séance du jeudi 5 janvier 2023

Président :

RONZON S.

Membres présents :

BOSSON JF., CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E.  
LAVOREL J., MUNIER D., PHILIPPOT D., REMILLON R., SOULAT JL.

Membres ayant donné procuration :

DUBARE M. à RONZON S.

Membres absents excusés :

Sans objet

Membres absents :

Sans objet

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

10

Votants :

11

Secrétaire de Séance :

SOULAT JL.

Date de la convocation :

23 décembre 2022

Objet de la délibération :

CONTRAT DE REPRISE DE MATERIAUX ISSUS DE COLLECTES  
SELECTIVES PAR LA SOCIETE PAPREC -  
EMBALLAGES PLASTIQUES  
AVENANT N°4

Le Bureau Syndical,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°17B19 du Bureau syndical en date du 21 décembre 2017 portant autorisation de signature d'un contrat de reprise des emballages plastiques sans extension des consignes de tri du 01/01/2018 au 31/12/2022, toutes échéances de reconduction incluses ;

La délibération n°17B19 du Bureau syndical en date du 21 décembre 2017 a autorisé la signature d'un contrat de reprise des emballages plastiques sans extension des consignes de tri du 01/01/2018 au 31/12/2022, toutes échéances de reconduction incluses.

Ce contrat arrivant à échéance, et le contrat barème F avec l'éco-organisme CITEO qui fixe les prescriptions techniques de reprises des matériaux issus du tri des collectes sélectives étant prolongé d'une année, la société PAPREC a proposé un avenant à ce contrat pour l'ensemble des sortes de plastiques issus du tri post collectes sélectives en simplification du geste de tri :

Qualité contrat	Prix octobre 2022	Prix plancher	Mercuriale
PET Q4	890,00 €/t	300,00 €/t	01-2-12_01-2-13 / PET Bouteilles collecte naturel et azurées + Barquettes
PET Q5	270,00 €/t	70,00 €/t	01-2-15_01-2-11 PET Bouteilles collecte toutes couleurs mêlées et couleur
PEHD	360,00 €/t	80,00 €/t	02-2-21 PEHD / 02-2-22 PEHD Flaconnage extensions
PET Q7	870,00 €/t	280,00 €/t	01-2-12_01-2-13 / PET Bouteilles collecte naturel et azurées + Barquettes
PET Q8	260,00 €/t	60,00 €/t	01-2-15_01-2-11 PET Bouteilles collecte toutes couleurs mêlées et couleur
PE/PP/PS	250,00 €/t	80,00 €/t	07-2-10_07-2-50 PE/PP/PS
PE Films	0,00 €/t	0,00 €/t	Prix Fixe
PET Q9	890,00 €/t	300,00 €/t	01-2-12_01-2-13 / PET Bouteilles collecte naturel et azurées + Barquettes
PE/PP	250,00 €/t	80,00 €/t	07-2-10_07-2-50 PE/PP

Outre un prix cohérent avec les prix de marché actuel, l'entreprise PAPREC propose la mise en place d'un comité partenarial se réunissant tous les trimestres pour étudier précisément les prix de reprise et l'évolution des mercuriales qui s'y rattachent, et ceci de façon à être systématiquement au plus haut du marché.

Considérant les clauses de l'avenant n°4 ci-annexé, ainsi que les prix de reprise et les prix planchers proposés dans l'offre de la société PAPREC, il est proposé au Bureau syndical de poursuivre la collaboration avec cette société en signant le dit avenant de reprise jusqu'à la fin du barème F.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

Article 1 :

**AUTORISE** la signature de l'avenant n°4 au contrat de reprise des matériaux issus de collectes sélectives à passer avec la société PAPREC, dont le projet est annexé à la présente.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication le

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président  
Serge RONZON





Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20230109-23B07-DE  
Date de réception préfecture : 09/01/2023

**AVENANT  
AU CONTRAT DE REPRISE  
DES MATIERES PLASTIQUES ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE**

**Entre**

**Le SIVALOR  
5 chemin du Tapey  
ZI d'Arlod  
Bellegarde sur Valserine  
01200 Valsershône**

**Représentée par,**

**Le Président Serge RONZON**

**Ci-après dénommée LA COLLECTIVITE**

**Et la Société**

**PAPREC GROUP  
7, Rue du Docteur LANCEREAUX  
  
750008 Paris Cédex**

**Représentée par Christophe MALLEVAYS  
Directeur Département des Collectivités Locales**

**Ci-après dénommée LE REPRENEUR**

**Paraphes**

Accusé de réception en préfecture / 3  
001-257401620-20230109-23B07-DE  
Date de réception préfecture : 09/01/2023

## ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de revoir les prix de reprise des plastiques produits par le groupement du SIVALOR et son ou ses Centres de Tri Prestataires.

De plus, nous nous engagerons contractuellement à mettre en place un Comité partenarial.

Ce dernier, nous permettra, tous les trimestres, de nous rencontrer physiquement et/ou par Visio, pour étudier précisément nos prix de reprise et l'évolution des mercuriales qui s'y rattachent et ceci de façon à être systématiquement au plus haut du marché.

## ARTICLE 2 – PRIX DE REPRISE DES PLASTIQUES AU DEPART DU CENTRE DE TRI DU PRESTATAIRE

La rémunération est basée sur les prix de reprise suivants :

Qualité contrat	Prix Octobre 2022	Prix plancher	Mercuriale
PET Q4	890,00 €/t	300,00 €/t	01-2-12_01-2-13 / PET Bouteilles collecte naturel et azurées + Barquettes
PET Q5	270,00 €/t	70,00 €/t	01-2-15_01-2-11 PET Bouteilles collecte toutes couleurs mêlées et couleur
PEHD	360,00 €/t	80,00 €/t	02-2-21 PEHD / 02-2-22 PEHD Flaconnage extensions
PET Q7	870,00 €/t	280,00 €/t	01-2-12_01-2-13 / PET Bouteilles collecte naturel et azurées + Barquettes -
PET Q8	260,00 €/t	60,00 €/t	01-2-15_01-2-11 PET Bouteilles collecte toutes couleurs mêlées et couleur
PE/PP/PS	250,00 €/t	80,00 €/t	07-2-10_07-2-50 PE/PP/PS
PE Films	0,00 €/t	0,00 €/t	Prix Fixe
PET Q9	890,00 €/t	300,00 €/t	01-2-12_01-2-13 / PET Bouteilles collecte naturel et

<b>Paraphes</b>	
Accusé de réception en préfecture 001-257401620-20230109-23B07-DE Date de réception préfecture : 09/01/2023	

			azurées + Barquettes
PE/PP	250,00 €/t	80,00 €/t	07-2-10_07-2-50 PE/PP

a) Révision des prix

La révision des prix sera effectuée tous les mois en tenant compte de l'évolution économique par application des indices Le taux de la mercuriale utilisée sera de 100 %.

### ARTICLE 3 – PORTEE

Les stipulations du Contrat demeurent inchangées dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux clauses du présent Avenant.

### ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET DE L'AVENANT ET DUREE

Il a été convenu,

entre LA COLLECTIVITE et LE REPRENEUR que l'avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du barème F (normalement fin décembre 2023 mais s'il y a une prolongation de 1 ou 2 mois, il continuera).

Fait à Chassieu,  
Le

Pour LA COLLECTIVITE  
**Serge RONZON**  
Le Président

Pour LE REPRENEUR  
**Christophe MALLEVAYS**  
Directeur Département Collectivités



Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20230109-23B07-DE  
Date de réception préfecture : 09/01/2023